

## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/07-402-490 du 15/10/07

### **PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES ATEC (EX. OEA-OP-MO) INTEGRES OU DETACHES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics du second degré.

Affaire suivie par : Mme VINCENT, Chef de bureau des personnels techniques (DIEPAT 3.03)  
Tel. : 04.42.91.72.44 Fax. : 04.42.91.70.06

Les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ex. ouvriers d'entretien et d'accueil, ouvriers professionnels, maîtres ouvriers) actuellement mis à disposition et qui sont intégrés ou détachés dans la fonction publique territoriale au 1<sup>er</sup> janvier 2008 sont pris en charge financièrement par la collectivité territoriale correspondante à cette même date.

Les mesures nécessaires sont prises afin de garantir la continuité du traitement ; à cet effet une attention particulière doit être apportée aux relevés d'identité bancaire ou postal qui constituent une pièce déterminante pour la paye des agents.

Une liste des agents concernés vous est adressée par courrier postal les lundi 22 octobre 2007 (pour les collèges) et mardi 23 octobre 2007 (pour les lycées) par mes services : il vous appartient, après vérification de cette liste, de recueillir 1 exemplaire original du relevé d'identité bancaire ou postal pour chacun des personnels concernés, et de m'adresser l'ensemble par retour du courrier (service DIEPAT 3.03 – bureau des personnels techniques).

En cas d'absence momentanée d'un personnel, vous devez prendre les dispositions utiles pour que le RIB vous soit fourni sans délai, et vous me l'adresserez ultérieurement, en le mentionnant sur la liste récapitulative en regard du nom de l'agent concerné.

Je vous demande de traiter ce dossier avec l'attention diligente nécessaire, tout retard étant de nature à remettre en cause la continuité du traitement des personnels.

Je vous en remercie d'avance.

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*